ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Axe Europe Méditérannée Afrique

Question écrite n° 10228

Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le projet de rapprochement entre l'Europe et l'Afrique, que le Président de la République a appelé de ses vœux. Le 27 août 2017, le chef de l'État avait déclaré, devant les ambassadeurs, qu'il souhaitait mettre en œuvre une stratégie consistant à « créer un axe intégré entre l'Afrique, la Méditerranée et l'Europe ». Il reprenait par la même les engagements pris par les chefs d'État européens lors du sommet Europe-Afrique qui s'était tenu à Malte les 11 et 12 novembre 2015, appelant notamment à « poursuivre la réflexion stratégique en vue de continuer à promouvoir une intégration économique régionale entre les pays européens, les pays du Sud de la Méditerranée et les pays subsahariens ». Il s'agit là d'une vision historique, comparable à la route de la soie du Gouvernement chinois, et qui permettrait au continent africain d'accélérer son développement. Comme le disait le Président de la République, le 28 novembre 2017, lors de son discours à l'université de Ouagadougou, favoriser le développement de l'Afrique permettra également d'apporter une réponse aux difficultés liées à la migration, en transformant les « routes de la nécessité » en « chemins de la liberté, unissant l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique ». Les experts s'accordent en effet sur le potentiel d'avenir que représente l'Afrique ainsi que sur le rôle que la France aurait à jouer, avec l'Europe, dans la construction d'une passerelle de développement et d'intégration économique entre les deux continents. La création d'une grande fondation internationale est parfois envisagée, comparable à la CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) qui rapproche les deux Amériques ou à l'ERIA (*Economic research institute for ASEAN and East Asia*) qui rassemble les meilleurs experts du bloc asiatique. Cette fondation pourrait être le creuset permanent de la réflexion stratégique pour l'intégration des deux continents à travers la Méditerranée. Elle souhaite donc savoir où en est la réflexion sur ce sujet et quel pourrait être un possible calendrier d'actions.

Texte de la réponse

Le Sommet d'Abidjan (29-30 novembre 2017) a démontré la volonté commune et partagée par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains et européens de construire un partenariat plus équilibré et de renforcer les engagements partagés entre l'Europe et l'Afrique. La France est favorable à ce que le partenariat entre l'UE et l'Afrique s'inscrive dans une perspective continentale afin de renforcer l'intégration panafricaine et de désenclaver le Sahel sur des sujets d'intérêt commun tels que la sécurité, le contre-terrorisme, la migration ou le climat. La mise en place d'un partenariat économique renforcé avec l'Afrique, notamment pour répondre aux enjeux migratoires, est essentielle. Elle salue la récente communication de la Commission européenne à ce sujet. Dans cet esprit, le sommet des deux rives de la Méditerranée occidentale, que le Président de la République réunira au début de l'été 2019 à Marseille, va s'appuyer sur des consultations des sociétés civiles. La question d'une meilleure intégration entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique, fera partie de ces consultations, sous l'angle économique et environnemental notamment. La diversification des économies et des investissements croisés entre l'Afrique et l'Europe est aussi l'une des priorités du renforcement de l'axe "Afrique - Méditerranée - Europe". Le plan d'investissement externe de l'Union européenne, lancé à Abidjan, doit y contribuer en accompagnant la structuration des flux financiers pour en faire des investissements productifs et

créateurs d'emplois. La négociation de l'accord Post-Cotonou d'ici à 2020 est une opportunité pour moderniser le partenariat entre l'UE et l'Afrique et renforcer les échanges économiques. Le mandat de négociation qui a été adopté par l'Union européenne le 22 juin dernier permet de poser les bases d'un partenariat modernisé s'inscrivant dans une logique de soutien au développement inclusif et durable, y compris dans le domaine économique, et que la France souhaite guidé par le principe de réciprocité. Le futur accord sera en outre doté de partenariats régionaux renforcés pour chacune des trois zones concernées (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et permettra en conséquence de renforcer une approche continentale de la zone Afrique. Le futur partenariat entre l'UE et l'Afrique devra, dans cette optique, favoriser la structuration des filières productives en Afrique, notamment dans l'agriculture durable (chaînes de valeurs régionales), l'énergie durable et la connectivité (connections et infrastructures régionales en matière de transports) ; il devra également favoriser les investissements réciproques et intra-africains, cela afin de renforcer la dynamique d'intégration du continent par la mise en place d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC). L'Agence française de développement a adopté une approche continentale de l'Afrique qui confirme sa priorité géographique d'intervention en mettant un accent nouveau sur l'intégration entre le Nord et le Sud de ce continent. La France œuvre activement pour davantage d'intégration entre les deux continents et déploie ses efforts, notamment dans un cadre européen, pour contribuer au développement de la compétitivité économique de ses partenaires africains afin d'éradiquer la pauvreté et d'équilibrer les échanges commerciaux et humains dans une logique partenariale.

Données clés

Auteur : Mme Amélia Lakrafi
Circonscription : Français établis hors de France (10e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10228
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères
Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juillet 2018, page 5691
Réponse publiée au JO le : 13 novembre 2018, page 10266